# Alpes de Haute Provence **AUBIGNOSC**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 09 juin 2020

Membres en exercice: 15 Présents :..... 11 Votants : ..... 12

DCM N°30/2020

---- L'an deux mille vingt le neuf juin à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire,

--- Date de la convocation : 02 juin 2020

#### Membres présents :

MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice. LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth et WEBER Hélène.

Envoyé en préfecture le 10/06/2020 Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

ID: 004-210400131-20200609-202030FEADER-DE

Absent(s) excusé(s): SECHEPINE Elisabeth, ISNARD Wilfried, WALCZAK Franck et MARTINELLI Nicolas

Pouvoirs: WALCZAK Franck à AVINENS René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

## OBJET: FEADER - PISTE DE LURE / MODIFICATION DCM 53/2019

---- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), porté par l'Europe et la Région, une subvention pour la réfection de la piste forestière de Lure a été sollicitée à hauteur de 70 % du montant hors taxes des travaux.

----Pour la maîtrise d'œuvre, 3 bureaux d'études ont été contactés. Le maître d'œuvre retenu a établi un dossier de demande de subvention en modifiant le montant initial estimé des travaux. Il s'agit donc de rectifier la délibération n°53 du 23 octobre 2019 en indiquant le nouveau montant subventionnable de 25 300 €

- --- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :
  - DIT que le montant à prendre en compte est 25 300 € hors taxes.
  - APPROUVE le plan de financement suivant :

Coût total HT: 25 300 € Aide financière FEADER: 17 710 € Reste à charge Commune: 7 590 €

- AUTORISE le maire à présenter et signer tous documents se rapportant à cette opération.
- ---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire

René AVINENS